



## Offre d'emploi : Chargé de mission foncier et immobilier économique

### **Contexte :**

Dans le cadre de la compétence économique, la Communauté de communes est en charge du foncier à vocation économique à différents niveaux :

- Planification des espaces d'activités,
- Création d'espaces d'activités,
- Gestion et animation d'espaces d'activités,
- Renouvellement des espaces d'activités,
- Promotion et commercialisation des espaces d'activités.

Le chargé de mission pilote l'ensemble des interventions de la Collectivité dans ce domaine dans le cadre du projet de territoire en cours d'élaboration.

### **Activités principales :**

Le/la chargé/é de mission pilote :

La planification des espaces d'activités : le schéma d'accueil économique et commercial est en cours d'élaboration en régie. Il s'articule avec les documents d'urbanisme en vigueur, les besoins des entreprises et les projets des collectivités. Il s'agit de veiller à sa finalisation, son suivi et son intégration dans le PLUi ou le SCOT.

La création d'espaces d'activités : l'extension de la Zone d'activités Rhône Varèze, en régie, l'aménagement de la Zone d'activités de Champlard, par un aménageur, le développement d'INSPIRA, par un Syndicat Mixte, la zone d'activité du Clos Ducurtil, en régie, et toute autre zone d'activités. Il s'agit de conduire l'ensemble des procédures au titre du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, de réaliser les aménagements, d'élaborer les offres foncières et immobilières, la coordination des acteurs institutionnels et socio-économiques.

La création d'une dynamique en matière d'immobilier d'entreprises : il s'agit de coordonner et prioriser les interventions de la Communauté de Communes en matière d'immobilier d'entreprises. En particulier, le/la chargé/e de mission assure le suivi des biens loués aux entreprises et leurs évolutions : baux, visite annuelle, travaux, ....

La gestion et l'animation d'espaces d'activités : il s'agit de coordonner et prioriser les interventions de la Communauté de Communes sur les espaces d'activités : voirie, signalétique, eaux...L'animation des entreprises et des zones d'activités est assurée par une autre chargée de mission.

Renouvellement des espaces d'activités : il s'agit de mettre en place un suivi dynamique des friches à vocation économique, logements ou espaces naturels. La mise en ligne d'une bourse à l'immobilier et au foncier est en cours. Le suivi de plusieurs projets en maîtrise d'ouvrage ou non permet à la collectivité de s'engager dans la dynamique de zéro artificialisation nette.

Promotion et commercialisation : En lien avec la chargée de mission animation économique, il s'agit de faire connaître les sites économiques auprès des investisseurs et les réseaux économiques puis de s'assurer des relances jusqu'à la bonne installation des entreprises.

## **Compétences et aptitudes requises :**

- **Savoirs :**
  - Maitrise opérationnelle en matière d'aménagement et d'urbanisme,
  - Connaissance en matière de développement économique ou en matière d'environnement,
  - Connaissance des Collectivités territoriales serait un plus,
  - Utilisation des outils SIG et capacité d'analyses,
  - Aptitude à l'analyse de documents juridiques ou techniques.
- **Savoir-faire :**
  - Pilotage et conduite de projets
  - Capacité à mobiliser les acteurs
  - Animation de réseaux
- **Qualités requises :**
  - Discrétion
  - Rigueur
  - Communication et pédagogie

## **Condition d'exercice :**

Temps complet

## **Moyens matériels du poste :**

Equipement bureautique, véhicule de pool

## **Profil demandé :**

Filière : technique / administrative

Catégorie : A ou B

La connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales

## **Candidature**

Lettre de motivation et CV à envoyer par courrier ou par mail :

Madame la Présidente - Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône - Rue du 19 mars 1962 - 38556 Saint-Maurice l'Exil Cedex. Par mail [manon.tardy@entre-bievreetrhone.fr](mailto:manon.tardy@entre-bievreetrhone.fr)

Date limite de candidature : 15 octobre 2021